

PROTOCOLE MÉDICAL

N° : PM-032

En vigueur le: 2024-10-08 (v3)

Date prévue de révision : 2027-10-08

GY-1 : MÉNORRAGIES POUR LES USAGERS DE LA CLINIQUE AOC

Référence à une ordonnance ou un protocole : oui non

PROFESSIONNELS HABILITÉS ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS PAR LE PROTOCOLE

Professionnels

- Infirmière travaillant à l'accueil et orientation clinique (AOC)

Secteurs d'activités

- Accueil et orientation clinique.

GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE

- Toutes les usagères préménopausées admissibles à l'AOC demandant une investigation en gynécologie pour saignement utérin anormal.

INDICATIONS

- Investigation en gynécologie pour saignement utérin anormal.

CONDITIONS

N/A

CONTRE-INDICATIONS

Si depuis la référence médicale, il y a :

- Saignement abondant (une serviette hygiénique à l'heure);
- Température buccale supérieure ou égale à 38,5 °C;
- Douleur intense non soulagée par analgésique;
- Grossesse;
- Anémie symptomatique non traitée;
- Hystérectomie.

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES/ SURVEILLANCE

N/A

GY-1 : MÉNORRAGIES POUR LES USAGERS DE LA CLINIQUE AOC

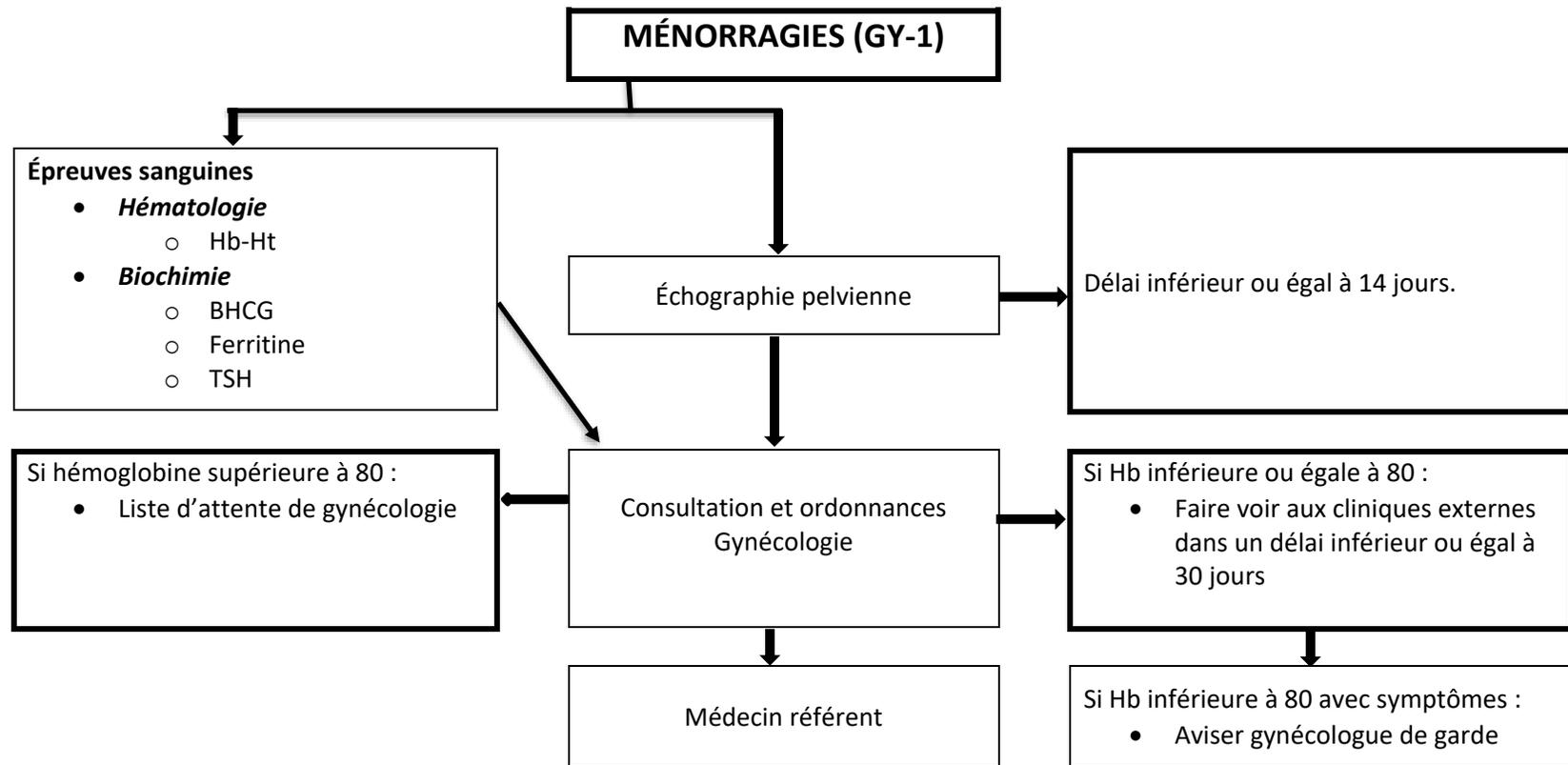
N° : PM-032

2024-09-23 DSI

Page 1 sur 3

DIRECTIVES / PROCÉDURE

À l'accueil et orientation clinique, faire les examens selon type d'investigation déterminé par le médecin requérant.



ÉQUIPE ÉLABORATION DE PROTOCOLE MÉDICAL

Porteur du projet : Mélanie Lefebvre, ASI, inf cl. AOC		23 septembre 2024
Médecin collaborateur : Dr Ian Barrette		9 septembre 2024
ÉQUIPE ÉLABORATION (experts en contenu)		
NOMS	TITRE	DATE
Dr Lionel Pougui		9 septembre 2024

PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR

VALIDATION		
DSI	Adèle Gorman, conseillère cadre DSI	24 septembre 2024
RECOMMANDATION (si médication)		
Comité de pharmacologie	N/A	Cliquez ici pour entrer une date.
ADOPTION par le CECMDP		
Dr Peter Bonneville	Président du CECMDP	8 octobre 2024
Signature (électronique légale)	Numéro de résolution : 2024-0295	Le PM doit d'être révisé aux 5 ans ou avant.